



FICHE DE POSTE

Le GE AURAJ recrute pour le compte de la Ligue d'AURA de Judo, et de clubs affiliés à la FFJDA des personnes souhaitant devenir

« Professeur de judo »

Postes à pourvoir au 1^{er} Septembre 2020

Les candidatures (lettre de motivation manuscrite et CV) sont à adresser au Président du GE AURAJ : Groupement d'Employeurs Auvergne-Rhône-Alpes de judo – Arténium – 4, parc de l'Artière 63122 CEYRAT ou par email : ge@aurajudo.com avant le 17/08/2020

Intitulé de la fonction

Educateur Sportif Stagiaire

Type contrat de travail

Contrat d'Apprentissage de 12 mois

Rémunération

Pourcentage du SMIC en fonction de l'âge de l'apprenti (27% -18ans, 43% -21 ans, 53% - de 26 ans et 100% +26 ans)

OBJET DU POSTE

Cet emploi d'éducateur sportif a pour objet principal :

- Organiser et animer la pratique du judo afin de former ou d'entraîner le public selon ses besoins
- Développer l'activité judo
- Participer à la vie associative de la ligue, de ses comités et des affiliés (Manifestations...)
- Suivre la formation professionnelle

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE TRAVAIL

Durée du temps de travail : Temps plein soit 35h/hebdomadaire (temps de formation compris)

Horaires : Cours de judo en association en fin d'après-midi/ soirée ; pendant le temps scolaire ou péri- scolaire sous la responsabilité de son Maître d'apprentissage.

Formation au BPJEPS Judo en Organisme de Formations en journée les lundis, mardis et jeudis.

Lieu : Le lieu de travail est situé au siège de l'Association 12 rue St Théodore 69003 Lyon ou Arténium – 4 Parc de l'Artière – 63122 Ceyrat - en fonction des candidatures retenues.

Compte tenu de la nature de l'activité une partie des missions se dérouleront en dehors du siège social de l'Association, avec des déplacements professionnels sur le territoire régional (possibilité de prise en charge aux conditions fixées par l'association) et en fonction des besoins des clubs adhérents au GE.

Temps d'adaptation : Période d'essai = 45 jours

POSITIONNEMENT DANS L'ASSOCIATION

- Mise à disposition par le Groupement d'Employeurs auprès de la Ligue AURA de Judo, des comités judo et de ses clubs affiliés
- Sous la responsabilité hiérarchique du Président (et des membres du Bureau) et sous la responsabilité fonctionnelle du Conseiller Technique Régional Judo en charge de la formation et de la Responsable Administrative Régionale

PRINCIPALES ACTIVITES

1- Organiser et d'animer la pratique du judo afin de former ou d'entraîner le public selon ses besoins :

- Elaborer le projet éducatif ou d'animation,
- Evaluer le niveau de départ des pratiquants,
- Déterminer les objectifs pédagogiques,
- Concevoir les séances,
- Animer des activités physiques et sportives en club,
- Présenter l'exercice aux pratiquants et apporter un appui technique,
- Réaliser le bilan du projet d'animation et proposer des évolutions,
- Encadrer les pratiquants lors d'une compétition,

2- Développer la pratique du judo :

- Favoriser l'accès à la pratique sportive régulière en club,
- Mettre en place et d'animer des animations thématiques,
- Programmer et animer des cycles en milieu scolaire,
- Participer à l'organisation des manifestations sportives et à caractère événementiel,
- Concevoir des actions de communication sur les activités de la structure.

3- Formation BPJEPS

- Obligation de suivre les cours dispensés dans le but d'acquérir le BPJEPS en fin d'année sportive
- La formation est intégrée dans le temps de travail de l'apprenti

De manière générale :

- Effectuer le suivi administratif de son action
- Créer un système d'évaluation et rendre compte de son activité.

COMPETENCES NECESSAIRES/ COMPETENCES A PREVOIR	<ul style="list-style-type: none"> - Ceinture noire 1^{er} Dan de Judo minimum - Capacité à travailler en équipe et à fédérer autour de projets communs, sens des valeurs associatives et des relations humaines, culture « judo ». - Patrimoine de connaissances ou expériences dans l'animation du judo - Connaissances des technologies de l'information et de la communication et des outils bureautiques : Word – Excel – Powerpoint – Internet... - Confidentialité - Capacité à se déplacer facilement
---	--

EVALUATION DU TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> - Point hebdomadaire avec le Maître d'Apprentissage (ou le responsable pédagogique du BPJEPS) - Bilans intermédiaires à 1 mois, 3 mois, 6 mois et 9 mois avec les responsables fonctionnels - Rapport d'activité annuel circonstancié
------------------------------	---